

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2020 à 18 h

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Marie Odile LAFFONT, Dominique PERENO, Cyriaque PETITJEAN, Eric PIZOT, Jonas NOYER, Christian TOMAS, Françoise VIGNE, Catherine VINSON

Secrétaire de séance : Jeanine CHAREYRON

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 mai est approuvé. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Formation des commissions

NOM des COMMISSIONS	ATTRIBUTIONS	MEMBRES
Commission d'appel d'offres	Résultats des marchés publics	Yves LE BON Président Marie Odile LAFFONT René COSTE Bruno CLAUZIER Régis DUCHAMP
Commission de contrôle des listes électorales	Mises à jour des listes électorales par inscription et radiation	Jeanine CHAREYRON Catherine VINSON Françoise VIGNE
Commission Finances	Etablissement du budget, contrôle de son exécution, fiscalité et emprunts	Yves LE BON Président Jeanine CHAREYRON Sylviane BOISSY René COSTE Bruno CLAUZIER Régis DUCHAMP
Commission patrimoine-travaux-bâtiments publics-sécurité-accessibilité	entretien et affectation du patrimoine communal, sécurité et accessibilité des bâtiments publics	Yves LE BON Président Bruno CLAUZIER Vice Président Marie Odile LAFFONT Sylviane BOISSY René COSTE Jeanine CHAREYRON
Commission culturelle et communication	Affaires culturelles, communication interne et externe	Yves LE BON Président Christian TOMAS Vice Président Catherine VINSON Eric PIZOT Françoise VIGNE
Commission économie-agriculture-forêts-services publics	Affaires économiques en particulier commerce et artisanat, agriculture, forêts, transports et services publics	Yves LE BON Président Régis DUCHAMP Vice Président Jeanine CHAREYRON Dominique PERENO René COSTE Cyriaque PETITJEAN Catherine VINSON

Commission tourisme- cadre de vie	Affaires relevant du tourisme et du cadre de vie, aspect paysagé et autre du village	Yves LE BON Président Jeanine CHAREYRON Vice Présidente Cécile DEBARD Sylviane BOISSY Dominique PERENO Catherine VINSON Eric PIZOT Christian TOMAS Cyriaque PETITJEAN
Commission urbanisme- aménagement- environnement- développement durable	Gestion de l'habitat, du foncier et du patrimoine. Questions environnementales et qualité de vie.	Yves LE BON Président René COSTE Vice Président Sylviane BOISSY Catherine VINSON Cécile DEBARD Bruno CLAUZIER Jonas NOYER Cyriaque PETITJEAN
Commission écoles- animations jeunesse- vie sociale	Affaires sociales, écoles et animations tous publics dont enfance	Yves LE BON Président Sylviane BOISSY Vice Présidente Marie Odile LAFFONT Dominique PERENO Jeanine CHAREYRON Françoise VIGNE
Commission vie associative- sports	Dossiers relatifs aux évènements sportifs, à la vie associative (esprit village)	Yves LE BON Président Eric PIZOT Vice Président Cécile DEBARD Bruno CLAUZIER Jonas NOYER Christian TOMAS
Commission offre de soins		Yves LE BON Président Jeanine CHAREYRON Sylviane BOISSY Jonas NOYER Cécile DEBARD Régis DUCHAMP
Commission d'actions sociales		Yves LE BON Président Dominique PERENO Françoise VIGNE Sylviane BOISSY Jeanine CHAREYRON

Désignation des délégués du conseil municipal auprès des syndicats intercommunaux et de divers organismes :

Le Maire demande aux conseillers municipaux de faire connaître leurs intentions de candidature aux postes de délégués des différents syndicats et organismes

Le conseil municipal après avoir eu connaissance des candidatures et après en avoir délibéré désigne délégués du conseil municipal :

- **Délégué pour la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)**
Monsieur Yves LE BON
- **Syndicat EYRIEUX CLAIR**
Délégué titulaire : Yves LE BON
Délégué suppléant : Régis DUCHAMP
- **SICTOMSED (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux)**
Délégués titulaires : René COSTE
Délégué suppléant : Cécile DEBARD
- **P N R (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche)**
Délégué titulaire : Régis DUCHAMP
Délégué suppléant : Jonas NOYER
- **S D E A (Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche)**
Délégué titulaire : Bruno CLAUZIER
Délégué suppléant : René COSTE
- **S I V U SAIGC Centre Ardèche d'aide de proximité à l'informatique de gestion communale et aux secrétaires**
Délégué titulaire ; Eric PIZOT
Délégué suppléant : Cyriaque PETITJEAN
- **Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans la commune :**
Christian TOMAS
- **Membres du conseil municipal au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite La Cerreno :**
Yves LE BON
Marie-Odile LAFFONT
Jeanine CHAREYRON

Vote des Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Monsieur le Maire expose que le montant des indemnités de fonction des élus est régi par les articles L 2123-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le taux des indemnités (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit depuis le 1^{er} janvier 2019 : IB 1027 - IM 830) varie en fonction de la population totale de la commune.

Ainsi, pour une population comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux applicable à l'indemnité du Maire représente 51.60% et le taux applicable à l'indemnité des adjoints représente 19.80%.

Monsieur le Maire demande au conseil de fixer pour lui une indemnité de fonction inférieure au barème ci-dessus.

Le conseil municipal décide par 13 voix « pour » et 2 voix « contre », avec effet au 28 mai 2020, de fixer le montant de l'indemnité de fonction du Maire à 44.06 % de l'indice 1027 soit une indemnité de fonction de 1713.66 € mensuelle brute.

Seuls les adjoints au Maire ayant délégation de fonction ont droit à des indemnités de fonctions.

Le conseil municipal décide par 13 voix « pour » et 2 voix « contre », avec effet au 28 mai 2020, de fixer le montant de l'indemnité de fonction des adjoints à 17 % de l'indice 1027 soit une indemnité de fonction de 661.19 € mensuelle brute.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

BATIMENT LA GARE

Résiliation à l'amiable du bail commercial : Les personnes recrutées pour la gestion du bâtiment gîtes et restauration de LA GARE et signataires du bail commercial en date du 18 mars 2020 ont souhaité, au regard du contexte sanitaire lié au COVID19 et pour des raisons personnelles, rompre à l'amiable leur bail d'un commun accord avec la Mairie. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la résiliation à l'amiable du bail commercial. Les frais d'honoraires engagés pour la rédaction du protocole de résiliation seront à la charge du preneur.

Le conseil municipal décide de rechercher un restaurateur pour la saison d'été 2020.

Délibération pour nouveaux tarifs de location du commerce de location de vélos et du commerce de l'hôtel restaurant

Le conseil municipal, après discussion et vote par 14 voix « pour » et 1 abstention décide de fixer les tarifs suivants :

- **Local commercial restaurant et hébergement situé 25 la Dolce Via Riotord** :
Montant du loyer pendant les 2 premières années d'exploitation : 1 100,00 € HT /mois
Montant du loyer à compter de la troisième année d'exploitation : 1 300,00 € HT /mois
- **Local commercial boutique garage vélos situé 20 la Dolce Via Riotord** :
Montant du loyer pendant la première année d'exploitation : 280,00 € HT /mois
Montant du loyer à compter de la deuxième année d'exploitation : 300,00 € HT /mois

Le conseil municipal indique que le loyer sera révisé au terme de chaque année à la date d'anniversaire de l'entrée en jouissance, de plein droit, en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publié par l'Insee.

Cette délibération annule et remplace celle du 20 février 2020

Le conseil municipal décide que le bail du local boutique et garage vélos sera revu par la commission économie.

FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020

Postérieurement à la date du vote des taux 2020 de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties, par l'assemblée délibérante en date du 5 mars 2020, la Direction Départementale des Finances Publiques a informé la collectivité de la prise en compte d'une correction de la base de taxe foncière d'un local professionnel, qui a entraîné une nette diminution des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune. Le produit attendu sera donc diminué d'environ de 14.000,00 euros, par rapport au produit initialement voté.

Compte tenu que la date limite de vote des taux est fixée au 3 juillet 2020, Monsieur le Maire explique que le conseil municipal a la possibilité de voter de nouveaux taux de fiscalité directe locale pour tenir compte de la diminution des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties ou de conserver les taux déjà votés.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, décide de conserver le taux à 18.90 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et le taux à 79.21 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse de Privas et la commune pour des interventions musicales, en milieu scolaire (maternelles et/ou élémentaires), pour l'année 2020/2021 à raison d'un forfait de 3.600,00 euros. Ces séances seront effectuées par un musicien intervenant, employé par le Syndicat Mixte, à raison de quinze séances étalées de septembre 2020 à juillet 2021.

SOUTIEN AU DENEIGEMENT DES VOIRIES COMMUNALES – Campagne hivernale 2019/2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune peut solliciter auprès du Département une subvention pour le déneigement - hiver 2019/2020.

Afin d'instruire la demande dans les meilleurs délais, courant mai, un formulaire déclaratif a été transmis au Département accompagné des justificatifs, pour un coût total de dépenses de 5.193.32 euros TTC.

A présent, pour compléter ce dossier, il faut que le conseil municipal délibère pour solliciter l'aide du Département à hauteur de 50%.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité demande au Département le versement de la subvention correspondante.

DELEGATION GENERALE DU CONSEIL MUNICIPAL à Monsieur le Maire pour agir, au nom de la commune, et pendant toute la durée de son mandat.

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences, pendant toute la durée de la mandature. Le conseil municipal, à l'unanimité, confie au Maire une liste de délégations pour agir au nom de la commune et pendant la durée de son mandat.

AIDE FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la psychologue de l'Education Nationale, dans le cadre de ses interventions auprès de différentes écoles publiques, a demandé, en 2019 une participation financière pour l'achat d'outils indispensables pour les enfants de maternelle et élémentaire. Un accord a été donné pour l'octroi d'une aide de 191,40 euros cependant compte tenu d'un nouveau montant modifié à 195.46 euros, le conseil municipal doit se prononcer sur ce nouveau montant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la commune à 195.46 euros.

ACQUISITION D'UNE LICENCE IV pour le restaurant de La Gare. Monsieur le Maire informe le conseil du projet en cours d'achat d'une licence IV provenant de la commune de Meyras 07 pour le commerce restaurant hébergement de la Gare. La Préfecture de l'Ardèche, après avoir recueilli l'avis favorable du Maire de Meyras, a autorisé le transfert de cette licence sur la commune. Le prix de vente est de 8 000 euros. Le conseil municipal valide l'achat de cette licence au prix de 8 000 euros et frais de notaire à la charge de la commune, et autorise le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant auprès de Maître Ribeyre, Office Notarial de la Vallée de l'Eyrieux.

TRAVAUX DE REFECTION DES RESEAUX AEP et EU dans la traversée du village et goudronnage.

Monsieur le Maire informe le conseil des travaux programmés par la Communauté de Communes Val'Eyrieux sur les réseaux eaux usées et eau potable, en agglomération de la commune, sur le RD120, de la rue du pont à la rue du Garail, aux mois de Juin – Juillet, avant les travaux de goudronnage réalisés par le Département de l'Ardèche à la fin de l'été.

Les travaux sur le tronçon compris entre la Place et le square du Garail, en raison de l'étroitesse de la chaussée, nécessiteront une interdiction temporaire de la circulation avec la mise en place d'une déviation voitures par la voie communale de la Dolce Via La Teyre et une déviation PL par St Agrève – Lamastre – Le Cheylard du 8 au 20 juin. L'accès aux piétons sera maintenu et sécurisé. La réfection des trottoirs est à étudier. Sur les autres tronçons une réglementation alternée de la circulation par feux tricolores sera installée.

Monsieur le Maire informe qu'un projet d'aménagement de l'accès piétons au plan d'eau a été étudié par la précédente municipalité et le service des routes du Département. Une rencontre avec le Département est prévue pour une présentation des variantes techniques et financières de ce projet. Le Département précise qu'il serait souhaitable que ces travaux se réalisent avant les travaux de goudronnage de la traverse.

La séance est levée à 20h30